

**Avenant n° 3 à la convention du 7 mai 2015 conclue entre le Fonds Régional  
Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le Gouvernement de la  
Région de Bruxelles-Capitale, le Collège réuni, la commune  
de MOLENBEEK-SAINT-JEAN et le CPAS de MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

ENTRE :

**LE FONDS REGIONAL BRUXELLOIS DE REFINANCEMENT DES TRESORERIES  
COMMUNALES**

représenté par Monsieur Bernard CLERFAYT, Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal.

Ci-après dénommé "le Fonds"

**LE GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

représenté par Monsieur Bernard CLERFAYT, Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal.

Ci-après dénommé "le Gouvernement"

**LA COMMUNE de MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

représentée par Madame Catherine MOUREAUX, Bourgmestre et Monsieur Jacques DE WINNE, Secrétaire communal

Ci-après dénommé "la Commune"

**LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE de MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

représenté par Madame Gérardine BASTIN, Présidente et par Monsieur Didier ROZEN, Secrétaire Général f.f.

Ci-après dénommé " le C.P.A.S."

**ARTICLE 1**

Le plan financier établi pour la période 2022-2024 remplace le plan établi antérieurement et fait partie intégrante de la convention du 7 mai 2015.

Fait à Bruxelles, le  
en autant d'exemplaires que de parties.

Pour le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales :  
Le Ministre,

Bernard CLERFAYT

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :  
Le Ministre,

Bernard CLERFAYT

Pour la Commune :

La Bourgmestre,

La Secrétaire f.f.,

Catherine MOUREAUX

Marijke AELBRECHT

Pour le C.P.A.S. :

La Présidente,

Le Secrétaire Général f.f.,

Gérardine BASTIN

Didier ROZEN